

Pépinière d'Entreprises du Grand Girac

Date : 15 avril 2009

Support : Journal des professionnels Avril - Mai

Les news du Journal des Professionnels

La Pépinière du Grand Girac (16) vient d'être certifiée par l'AFNOR

Le : 2009-04-15 11:14:12

C'est la première pépinière certifiée en Poitou-Charentes (à peine 12% des pépinières sont certifiées au niveau national).

Suite :

La Pépinière d'entreprises du Grand Girac

Dès son ouverture en juillet 2006, la Pépinière d'entreprises du Grand Girac, outil structurant du Développement économique du Grand Angoulême, a entamé une démarche Qualité visant à garantir le professionnalisme du service proposé aux créateurs d'entreprises.

Gérée par Interfaces, premier opérateur privé français en matière de gestion de pépinière et d'accompagnement de créateurs, la Pépinière d'entreprises du Grand Girac vient d'être certifiée par l'AFNOR sur les activités des pépinières d'entreprises (NF 248 et NF X 50-770) moins de trois ans après son ouverture.

Il s'agit d'une importante reconnaissance de la valeur ajoutée de la Pépinière d'entreprises du Grand Girac, dont les axes forts sont notamment :

- Evaluation des projets
- Accompagnement pendant la phase de création
- Suivi pendant la phase de démarrage de l'entreprise
- Accueil et hébergement des créateurs et des jeunes entreprises
- Partage des ressources

Cette reconnaissance rayonne bien au-delà de la Charente puisque la Pépinière d'entreprises du Grand Girac est la **première pépinière certifiée en Poitou-Charentes** et qu'en outre, au niveau national, à peine 12% des pépinières sont certifiées.

Pour mémoire, la Pépinière d'entreprises du Grand Girac intègre les jeunes entreprises après validation par le comité d'agrément composé d'experts.

Les créateurs bénéficient de 3 catégories de services à forte valeur ajoutée :

Hébergement :

- 850 m² de bureaux et de plateaux tertiaires (auxquels s'ajoutent 540 m² en hôtel d'entreprises pour les entreprises plus matures)
- surfaces modulables de 30 m² à 140 m² par entreprise en fonction des besoins
- période d'occupation jusqu'à 48 mois
- tarifs avantageux, progressifs et adaptés au démarrage d'une activité

Services mutualisés :

- animation collective : petits-déjeuners thématiques, rencontres-débats
- échanges réguliers avec les autres entrepreneurs de la pépinière
- centre de ressources et de documentation
- accès internet très haut débit (fibre optique)

Accompagnement :

- conseils personnalisés et confidentiels
- évaluation du projet d'entreprise
- aide à l'élaboration du business plan, ingénierie financière
- suivi du développement
- mobilisation d'experts pour une aide spécialisée (fiscale, sociale, juridique, financière, stratégique, communication, Qualité, formation...)
- mise en relation avec l'environnement économique régional

Contact :

Jérôme Danthez, Directeur de la Pépinière
Tel : **05 45 255 100**
www.angouleme-developpement.com